



Bouleus, le 10 avril 2007

MUNICIPALITE  
DE  
**BOULEUS**

## Récapitulation des taxes annuelles

Eau potable :	Le ménage (couple)	fr.	120.-
	+ par personne	fr.	10.-
	Personne seule	fr.	120.-
	La fontaine	fr.	30.-
	½ fontaine (fermé l'hiver)	fr.	15.-
	Piscine	fr.	30.-
	Pisciculture – étang	fr.	30.-
	Industriel (garage)	fr.	200.-
	Industriel (poulailler)	fr.	150.- par halle
	Industriel (porcherie)	fr.	330.- fixe
	Industriel (porcherie pour lavage)	fr.	20.-
	Bétail (par tête dès 6 mois)	fr.	3.-
Place de lavage (par utilisateurs régulier)	fr.	30.-	
Taxe d'épuration :	Ménage d'une personne	fr.	110.-
	Ménage de 2 personnes	fr.	220.-
	+ par personne suivante	fr.	55.-
	Salle de traite	fr.	110.-
	Restaurant	fr.	110.-
	Salon de coiffure	fr.	55.-
Taxe déchets :	Par personne	fr.	60.-
	Enfants	fr.	60.-